



BULLETIN D'INFORMATIONS RESAMI DÉCEMBRE 2020



DANS CETTE ÉDITION :

**Mot du Professeur
Patrick Bodenmann**

**Prise en charge
nouvelles populations
au sein du secteur
Soins aux Migrants**

**Prise en charge
Covid-19**

**Rencontres
régionales RESAMI
Formations Santé &
Migration**

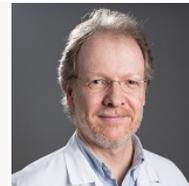
Interprétariat

MOT DU PROFESSEUR PATRICK BODENMANN

Chères collègues, Chers collègues,
Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre premier Bulletin d'informations RESAMI. En espérant que le contenu de ce dernier vous sera utile dans votre pratique lors de la prise en charge de personnes issues de la migration forcée.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Professeur Patrick Bodenmann, Chef de Département Vulnérabilités et Médecine sociale au sein d'Unisanté.



PRISE EN CHARGE NOUVELLES POPULATIONS AU SEIN DU SECTEUR SOINS AUX MIGRANTS



Sur mandat de la DGS, le secteur de Soins aux migrants a élargi son périmètre. Depuis septembre 2019, les bénéficiaires d'ASTREE (Association pour les victimes de traite et d'exploitation) peuvent profiter de la prise en charge sanitaire des USMi. Les personnes prises en charge bénéficient ainsi d'une évaluation de santé physique et mentale, de la mise en place du plan vaccinal, d'actions de prévention et de promotion de la santé menées tant en individuel qu'en groupe au sein du foyer d'ASTREE et de suivis de transition ayant pour but de favoriser l'intégration des bénéficiaires au sein du réseau sanitaire.

Depuis le printemps 2020, le secteur de Soins aux migrants prend également en charge les bénéficiaires CSIR logés dans les foyers de l'EVAM pour les mêmes prestations que celles citées précédemment. L'équipe du CSIR peut également faire appel aux USMi pour la prise en charge de situations complexes de bénéficiaires se trouvant dans des appartements.

Tant pour les bénéficiaires ASTREE que CSIR il n'est pas nécessaire de contrôler le statut asséculogique sur la plateforme www.resami.ch. Nous vous invitons à leur demander leur carte d'assurance.

Murielle Bauermeister, Responsable du secteur soins aux migrants

PRISE EN CHARGE COVID-19

Afin de répondre au mandat de la DGS pour la prise en charge sanitaire des personnes SDF touchées par la Covid-19 ainsi qu'aux besoins spécifiques des personnes suivies au sein du secteur de Soins aux migrants, une équipe mobile a été mise en place pour un fonctionnement 7/7 jours. Cette dernière, se déplace pour des évaluations de santé physique et mentale et des suivis tant dans les foyers de l'EVAM sans USMi que dans les appartements, ainsi qu'au foyer d'hébergement "L'ETAPE" à Lausanne. Ce lieu héberge les personnes SDF atteintes par la Covid-19. Cette prise en charge s'effectue de manière étroite avec l'équipe de l'EMUS (Equipe mobile des urgences sociales).

Afin de pouvoir réagir rapidement en partenariat avec l'EVAM dans les prises en charge et les mesures d'isolement et de quarantaine qui en découlent, l'équipe soignante du secteur de Soins aux migrants a été formée aux tests rapides.

Nous vous rappelons l'importance de signaler à l'USMi tous les cas de patients Covid-19 que vous suivez, qu'ils soient en foyer EVAM ou en appartement. Ces signalements sont importants pour permettre une prévention ciblée de l'entourage.

**Murielle Bauermeister, Responsable du secteur soins aux migrants
& Docteur Olivier Estoppey, Médecin référent RESAMI**





BULLETIN D'INFORMATIONS RESAMI DÉCEMBRE 2020



RENCONTRES RÉGIONALES RESAMI FORMATIONS SANTÉ & MIGRATION



Au vu de la situation actuelle, les rencontres régionales n'ont pas pu être organisées. Nous espérons vivement pouvoir vous offrir à nouveau ces moments d'échange dès le printemps prochain !

Les après-midis de formation Santé & Migration ont eux aussi dû être reportés. vous serez tenus au courant dès que ces derniers pourront reprendre.

Pour rappel, en cas de question, vous pouvez vous adresser à l'USMi de votre région, appeler le secrétariat RESAMI au 021 314 96 97 ou vous rendre sur la plateforme www.resami.ch qui met à disposition une série d'informations utiles pour votre pratique.

Docteur Olivier Estoppey, Médecin référent RESAMi

& Brigitte Pahud Vermeulen, Adjointe au chef du Département Vulnérabilités et Médecine Sociale au sein d'Unisanté



INTERPRÉTARIAT

Rappel de quelques règles :

Patients bénéficiaires de l'EVAM :

Les frais d'interprétariat médical sont pris en charge par l'Etat à ces 3 conditions :

- Le patient doit être EVAM sur la plateforme de contrôle www.resami.ch
- La prestation médicale doit être LAMal
- L'interprète doit être rattaché à une association ou entreprise d'interprétariat reconnue par l'EVAM.

A l'issue de la consultation, si un rendez-vous de suivi est nécessaire, vous pouvez l'organiser directement avec l'interprète présent ou faire appel à un autre interprète. Ceci est également valable si vous adressez votre patient chez un-e confrère. La facture sera directement adressée à l'EVAM pour paiement.

Patients bénéficiaires du CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés) : (Permis B ou F statutaire)

Les frais d'interprétariat sont pris en charge par le CSIR à ces 3 conditions :

- Le patient doit être bénéficiaire du CSIR (info transmise par l'USMi, par le patient ou autre partenaire)
- Le prestataire de soins doit être en pratique privée (cabinet)
- L'interprète doit être rattaché à une association ou entreprise d'interprétariat reconnue par le CSIR.

Les institutions subventionnées et les hôpitaux publics assurent eux-mêmes le financement des prestations d'interprétariat.

A l'issue de la consultation, si un rendez-vous de suivi est nécessaire, un courriel doit être adressé au CSIR (csir.fraisinterpretes@vd.ch), afin d'obtenir un accord de principe pour le recours à un interprète.

Nous vous invitons à vous référer au courrier du CSIR daté du 1er juin 2017 que vous pouvez trouver sur le site www.resami.ch, onglet RESAMI, interprétariat. La facture de l'interprète sera directement adressée au CSIR pour paiement.

Brigitte Pahud Vermeulen, Adjointe au chef du Département Vulnérabilités et Médecine Sociale au sein d'Unisanté



*Toute l'équipe du réseau de
santé et migration RESAMI,
vous souhaite de joyeuses
fêtes de fin d'année*

